



Projet d'évolution de l'usine de valorisation énergétique située à Créteil

Atelier thématique

Intégration urbaine et architecturale

Environnement du site et mesures d'intégration paysagère du projet

INFORMATIONS

- **Date** : Jeudi 16 mai 2019
- **Ville** : Champigny-sur-Marne
- **Salle** : Salle Jean Morlet
- **Horaires** : 19h – 21h
- **Participants** :
 - Jenny Kermeur, ALIC
 - Colette Planes, ALIC
 - Philippe Cornelis, Fontenay-sous-Bois
 - Fabienne Lelu, Fontenay-sous-Bois
 - Chrysis Caporal, Champigny-sur-Marne
 - Caroline Adomo, 2^{ème} maire adjointe à la ville de Champigny-sur-Marne
 - Marie-Hélène Magne, Vice-présidente Paris Est Marne et Bois
- **Animateur de l'atelier** : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO)
- **Documentation mise à disposition des participants** : Fiche thématique, vues aériennes de l'installation et de son environnement, dossier de concertation et flyers
- **Présentation** : la présentation diffusée en séance est disponible sur le site internet du projet www.concertation.valomarne.fr

*Après une présentation du projet d'évolution de l'UVE située à Créteil par **Renaud Besançon**, Directeur de Projets SUEZ RV, et du projet d'intégration urbaine de l'installation par **Baptiste Lobjoy**, architecte, les participants à l'atelier sont invités à échanger sur les thématiques suivantes (soumises à demandes d'autorisation futures) :*

- ⇒ **QUELLES IDEES POUR LE NOUVEAU BATIMENT ?**
- ⇒ **QUEL AMENAGEMENT AUTOUR DE L'USINE (future serre pédagogique et station hydrogène)**

La majorité des participants ne souhaite pas aborder ces thématiques, perçues comme « secondaires » et associées à une politique d'« habillage ». L'installation est jugée peu esthétique, insérée dans une zone d'activités dépréciée : « L'usine est moche et restera moche » selon un des participants.



Les participants ont en revanche exprimé leur intérêt à la compréhension de la politique de gestion des déchets telle qu'elle découle de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) et du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Points abordés par les participants :

1. Les interactions entre polluants (« effet cocktail »)

- ⇒ Etat des lieux de l'environnement de l'installation actuelle :
 - Site particulièrement pollué en particules fines et en dioxyde d'azote
 - Impact de la circulation routière liée à la proximité à l'A86
 - Nuisances olfactives

- ⇒ Craintes évoquées sur les impacts environnementaux du projet :
 - Pollution industrielle
 - Hausse du nombre de camions en circulation sur le territoire

Renaud Dupuy précise qu'un atelier consacré spécifiquement aux mesures environnementales se tiendra le mercredi 29 mai à Boissy-Saint-Léger.

2. Le réseau de chauffage urbain

Selon plusieurs participants, la présentation de projets alternatifs de production d'énergie thermique à destination des réseaux urbains aurait été la bienvenue.

Le choix de la géothermie, basée sur l'exploitation de la nappe d'eau chaude présente dans le Val-de-Marne, est défendue par une participante (procédé disposant de l'avantage d'une « insertion plus simple dans un paysage urbain »).

3. Les politiques de gestion et de traitement des déchets

- ⇒ Les participants à l'atelier aspirent à ce que l'accent soit porté sur :
 - Les politiques de prévention des déchets en amont
 - La généralisation de la valorisation matière et de la pratique du réemploi (notamment des déchets d'activités économiques : palettes, mobiliers, etc.)
 - La mise en œuvre de politiques locales de gestion des déchets alimentaires et la recherche de solutions locales en termes d'exutoires

4. L'opportunité du projet

- ⇒ Des participants regrettent de ne pas avoir été consultés préalablement alors que plusieurs scénarios d'évolution de l'usine étaient envisagés
- ⇒ La crainte que ce projet ne se heurte aux objectifs de réduction des déchets est exprimée par une riveraine, citant l'exemple de l'incinérateur d'Amager Bakker à



Copenhague où des déchets doivent désormais être importés de l'étranger pour alimenter l'installation.

En réponse, **Valo'Marne** rappelle quelques préalables à la compréhension des enjeux du projet, dont :

- Le **concertation préalable ne porte pas sur le choix politique opéré en amont**, le projet soumis à concertation s'inscrit dans le cahier des charges de la délégation de service public
- Le projet s'inscrit en regard du **cadre réglementaire de la gestion des déchets dans lequel s'inscrit le projet** (objectif de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025)
- Un **principe de solidarité territoriale** régit la gestion des déchets sur le territoire de l'Île-de-France
- Valo'Marne porte également des projets de **sensibilisation** et de **pédagogie** pour faire évoluer les pratiques et réduire la quantité de déchets produites (exemple : la future serre pédagogique)

De ce fait ; Valo'Marne souligne que le projet n'entre pas en contradiction avec les arguments exprimés.